



intégration paysagère des bâtiments agricoles

Mémento



**Construire ou aménager :
les étapes clés**

LES BÂTIMENTS AGRICOLES D'HIER ...

Vivre et cultiver sur les pentes des Monts d'Ardèche a toujours été un défi. À force de travail et d'ingéniosité, l'agriculture s'est développée et a contribué à créer des paysages exceptionnels.

Les bâtiments d'exploitation traditionnels ont été formidablement adaptés au territoire. Ils constituent aujourd'hui un patrimoine remarquable.

Depuis les années soixante-dix, l'évolution des pratiques agricoles a conduit à de nouveaux types de bâtiments : logique d'implantation différente, volumes plus imposants, nouvelles techniques de constructions, nouveaux matériaux. Ces nouvelles constructions peuvent parfois avoir un fort impact paysager et environnemental.

Le présent mémento a ainsi pour objectif d'accompagner les porteurs de projets à aménager ou créer des bâtiments en préservant les patrimoines agricoles et paysagers et en contribuant à l'attractivité du territoire.

**La Présidente
du Parc des Monts d'Ardèche
Lorraine CHENOT**

Une agriculture traditionnelle économe

■ Une priorité à l'économie de l'espace

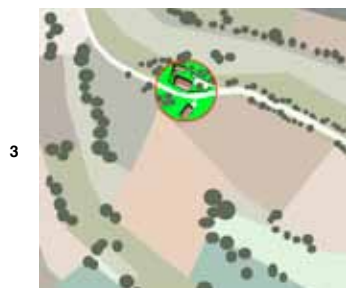
Une large part du territoire des Monts d'Ardèche est constituée de terrains difficiles au regard de la pente et de l'exposition. Les exploitations agricoles ont toujours été **économes de l'espace et du paysage** pour l'implantation de leurs bâtiments, afin de **préserver le maximum de terres exploitables**.



1



2



3

1. L'exploitation agricole est au cœur du village, contribuant à son activité et à sa vie communautaire.

2. L'exploitation est légèrement à l'écart du village pour bénéficier de la proximité de la rivière.

3. L'exploitation agricole est isolée, à proximité d'une source, pour préserver les meilleures terres.

■ Une organisation adaptée de l'exploitation agricole

L'exploitation agricole traditionnelle regroupait le plus souvent en un même lieu (voire dans la même bâtisse) l'habitat, les bâtiments d'élevage ou d'exploitation et les remises ou hangars de rangement du matériel. Cette organisation contribuait à **économiser les surfaces exploitables**, à **limiter les déplacements** des agriculteurs et à **mieux se prémunir des intempéries**. L'habitat était partie intégrante de l'outil de travail. Cela correspond à une organisation sociale aujourd'hui révolue. **Mais ces principes restent d'actualité pour créer de nouveaux bâtiments qui s'intègrent dans leur environnement.**

■ Des paysages à préserver

L'activité agricole a conduit à la **construction de paysages remarquables** : fermes, étables et bergeries, soutènements en pierres sèches, ouvrages de récupération des eaux pluviales, etc. Ces paysages ont été créés à partir de **ressources naturelles locales** (pierre, bois de charpente, etc.). Un **équilibre** s'est ainsi constitué entre l'activité humaine et l'environnement. C'est un atout patrimonial, environnemental, économique et touristique.

■ Une approche bioclimatique

À partir des matériaux de construction issus du sol, les bâtiments agricoles ont été édifés en tenant compte notamment :

- **du climat souvent difficile et extrême** : le froid hivernal de la région des Sucs, la chaleur estivale de l'Ardèche méridionale, la pluie violente de la Cévenne, etc ;
- de la **topographie tourmentée** des vallées encaissées et peu ensoleillées, des plateaux balayés par le vent (« la burlé »), des pentes difficiles d'accès ;
- de l'**orientation de bâtiments** aux typologies correspondantes à l'activité (culture, élevage) ;
- de la **proximité des axes de circulation** pour faciliter les déplacements et limiter les travaux.

Ces principes contribuent à la **qualité des constructions et des paysages** des Monts d'Ardèche.



Paysage de plateaux.



Paysage de vallées (pentes).



Paysage de piémont.



Une évolution des pratiques agricoles

■ Les productions agricoles actuelles

Sur les zones de pentes, les principales activités agricoles sont la castanéiculture et l'élevage ovin. Des exploitations mixtes, cultures maraichères et fruitières, se maintiennent en fonds de vallées. Les exploitations bovines sont présentes sur les secteurs de plateaux. Le vignoble et les oliveraies se situent sur la partie sud du territoire en Cévenne méridionale et Piémont cévenol.

Les systèmes agricoles actuels des Monts d'Ardèche **sont le fruit de l'évolution** de systèmes traditionnels. Certains se sont aujourd'hui spécialisés (viticulture, élevage ovin ou bovin), d'autres ont développé une multitude d'activités (production et transformation locale, commercialisation en vente directe, accueil touristique, etc.). Tous ont contribué à créer des **formes architecturales** et des **paysages particuliers**.

■ La transformation des pratiques agricoles

L'agriculture contemporaine a contribué à la création de **nouvelles typologies de bâtiments d'exploitation** : bâtiments plus grands, matériaux de construction issus de procédés industriels, etc.

Cette évolution a également généré une **nouvelle organisation des exploitations agricoles** en terme d'occupation de l'espace : étalement du bâti, création de voies d'accès complémentaires, terrassements très importants. De plus, la législation impose des périmètres de protection pour les bâtiments d'élevage, ce qui les isole des unités bâties traditionnelles. **L'usage des matériaux industrialisés et préfabriqués** a souvent répondu à une urgence de réalisation et à une économie budgétaire.

■ Les enjeux paysagers

Afin de **concilier les besoins de l'agriculture contemporaine avec la préservation et la valorisation des paysages** des Monts d'Ardèche, certains points doivent faire l'objet d'une vigilance particulière :

- **l'implantation** par rapport à l'orientation du terrain et sa topographie ;
- **l'adaptation à la pente** ;
- **la volumétrie des bâtiments** d'exploitation et leur **impact visuel** ;
- **les matériaux** utilisés en construction ou en revêtement pour les bâtiments ;
- **la couleur** des parois extérieures et des couvertures.

Une bonne **analyse de l'impact visuel** des bâtiments **en vue proche et lointaine** est primordiale compte tenu des volumes bâtis souvent importants à implanter sur un relief très marqué.



Bâtiment agricole traditionnel. Bâti simple et compacte en pierre, couverture en tuile, située en bordure de voirie. L'ensemble s'adapte à son environnement proche.



Diversification des activités : vente à la ferme, gîtes ruraux, etc.

L'agriculture aujourd'hui évolue, se repense, dans le cadre d'un **ancrage territorial** marqué et des connexions fortes avec l'environnement, les paysages, les consommateurs.

Cette évolution oblige les exploitants agricoles à repenser leur activité sur le territoire. **Le bâtiment agricole peut ainsi refléter une image très positive de l'agriculture.**

Bâtiment agricole actuel peu adapté à son environnement :

- trop de terrassements ;
- abords non aménagés ;
- matériaux disparates.



Bâtiment agricole contemporain. Bonne orientation, volume simple, bardage bois adapté naturellement au paysage.



À PRIVILÉGIER

- implantation dans le bâti environnant
- adaptation à la pente par plusieurs volumes décalés
- matériaux identiques au bâti existant en particulier en couverture
- volumes simples avec une échelle raisonnable
- couleurs neutres en harmonie avec le village

À ÉVITER

- implantation trop haute du bâtiment par rapport au bâti environnant
- adaptation complexe à la pente, terrassements importants
- volume imposant
- matériaux issus de la préfabrication charpente métallique, tôle laquée
- couleurs trop vives

ASSURER L'INSERTION DES BÂTIMENTS AGRICOLES

Les étapes clés pour un projet réussi

Construire ou aménager des bâtiments agricoles implique de bien réfléchir à la future exploitation au regard des points essentiels suivants :

- 1 Bien situer son bâtiment sur le terrain pour préserver le maximum d'espace libre.
- 2 Bien adapter le bâtiment à la pente pour réduire l'impact des voies d'accès pour des véhicules de plus en plus grands (tracteurs, camions).
- 3 Être vigilant sur l'insertion d'un bâtiment visible de très loin par sa volumétrie et sa couleur.
- 4 Proposer une organisation de l'exploitation et une architecture qui valorisent l'espace et l'outil de travail.

1. Implanter correctement le bâtiment

■ Économiser l'espace

Traditionnellement les fonctions d'habitat et d'exploitation étaient regroupées dans un même ensemble ou sous un même toit, ce qui donnait lisibilité et cohérence à l'activité des hommes.

Aujourd'hui avec le développement des granges et remises (sans animaux d'élevage), ce **principe de regroupement** doit être pérennisé pour rendre tout projet économe en espace et en financement.



Exploitation regroupée sous un même toit : habitat, étable et fenière.



Exemple d'extension économe d'une exploitation viticole.

■ Adapter et implanter un grand bâtiment dans son environnement

La législation impose aujourd'hui des périmètres de protection autour des bâtiments d'élevage. L'organisation du territoire rural se trouve ainsi bouleversée par une certaine propension à l'étalement des exploitations agricoles en dehors des secteurs habités. De ce fait, ces bâtiments sont de plus en plus visibles dans des zones autrefois vierges de constructions.

Il est indispensable, pour le futur constructeur de **bien réfléchir à l'intégration du nouveau bâtiment** pour qu'il soit pratique d'usage et bien implanté sur sa parcelle.

À ÉVITER



Cohabitation difficile d'un bâtiment agricole volumineux avec l'habitat.

À PRIVILÉGIER



Grand volume bâti, compact et adapté au site.

À ÉVITER



Bâtiment agricole implanté à proximité d'un village, trop visible sur la pente, avec un chemin d'accès complexe et trop large (effet cicatrice).

À PRIVILÉGIER



Implantation à la même altitude que l'habitat existant et intégré à celui-ci.



2. S'adapter aux contraintes locales

L'activité agricole est liée aux éléments naturels (saisons, pluies, etc.) et au relief. Une réflexion importante doit être conduite pour intégrer correctement les contraintes topographiques et climatiques afin de **garantir la viabilité économique du projet**, d'en **assurer la durabilité** dans le temps et de **proposer une facilité d'utilisation et un confort des occupants** (bâtiments d'élevage).

■ Intégrer les contraintes climatiques

La réflexion pour une implantation correcte des bâtiments par rapport aux contraintes climatiques et topographiques doit accompagner les principes imposés par le type d'exploitation et sa meilleure rentabilité :

- **tenir compte des atouts du relief** ;
- **se protéger des vents dominants et de la pluie** ;
- **récupérer et utiliser les eaux pluviales**.



Bâtiment agricole classique, bien implanté dans un repli du terrain à l'abri du vent.



Ferme des Sucs (secteur au climat très rigoureux sous la neige). Bâtiment ramassé sur lui-même, constitué de matériaux solides et pérennes (pierre, lauze).

■ Gérer les infrastructures

Créer ou développer une exploitation agricole, c'est également porter une réflexion particulière sur les accès et les divers réseaux.



schéma 1



schéma 2

Le schéma 1 montre l'état initial de l'exploitation.

Le schéma 2 souligne l'impact visuel fort du nouveau bâtiment d'exploitation et la cicatrice laissée par le chemin d'accès agrandi et élargi. Ces types d'implantation et d'accès doivent être évités.

Le schéma 3 montre une implantation au plus près de la route et plus bas sur la pente. Les terrassements pour le bâtiment et les accès sont réduits. L'impact visuel est plus limité, l'économie générale du projet est évidente.



schéma 3

■ Construire un bâtiment agricole sur la pente

S'intégrer à la pente, c'est gérer au mieux les terrassements à réaliser pour réduire l'impact visuel de l'exploitation.

fig 1



Hangar agricole de taille raisonnable dont l'implantation nécessite peu de travaux de terrassement et dont l'impact visuel paysager est faible.

fig 2



Bâtiment (plus grand et volumineux) avec un terrassement beaucoup plus visible, même en étant bien équilibré (le déblai est égal au remblai).

fig 3



Même bâtiment construit sur une plateforme rapportée qui, outre les problèmes de stabilité de l'ouvrage, est trop prégnant en vue lointaine ou proche.

fig 4



fig 5



Quand l'usage et la fonction le permettent, deux façons de s'adapter à la pente afin de limiter la taille des plateformes et les terrassements : en construisant sur deux niveaux superposés ou en deux demi-niveaux décalés qui épousent la pente.

■ À ÉVITER



La montagne est « découpée » pour pouvoir implanter un bâtiment trop grand au regard de la topographie du site : impact paysager fort, risque d'éboulement.



3. Proposer une volumétrie cohérente et des couleurs adaptées

Les fermes et l'habitat traditionnels utilisaient des **matériaux pris sur place** du fait des difficultés de déplacement et de transport des matériaux : murs de pierre, couvertures de lauze, de genêt, de tuiles « canal ». Les charpentes étaient en bois assemblé ou constituées de pannes portant de mur à mur. Progressivement des **matériaux manufacturés**, moins onéreux et plus facile à mettre en œuvre, ont été utilisés : la brique, l'aggloméré de ciment, la tôle ondulée, le métal pour la charpente et la tuile mécanique.

Aujourd'hui, la nécessité de redimensionnement des bâtiments agricoles a favorisé le développement des constructions en bac acier en ossature bois avec une charpente de grande portée.

Ces matériaux doivent être utilisés avec soin.

■ **Une utilisation adaptée des nouveaux matériaux**
Le constat démontre qu'il est **vain de vouloir "maquiller" un matériau moderne en ancien matériau**. Un bâtiment tout en bac acier avec des murs blancs et une toiture rouge ne donne pas l'illusion de murs maçonnés et de couverture en tuiles.

Il s'agit d'**utiliser le matériau pour ses propriétés et de le mettre en valeur par un bon usage** :

- mettre en œuvre des grandes portées de charpente ;
- uniformiser les couleurs pour un même matériau ;
- définir une teinte en harmonie avec l'environnement, exclure les matériaux trop brillants ;
- recouvrir les matériaux devant recevoir un bardage ou un enduit.

Ces nouvelles formes bâties trouveront une meilleure place sur le territoire en **se démarquant par des formes adaptées à chaque site**.

■ Couleur et teinte des bâtiments

La couleur est un repère fort dans le paysage. Un nouveau bâtiment agricole peut avoir un impact fort sur son environnement (car le bâti est visible de loin). Cet impact peut être **atténué par des couleurs et des matériaux discrets et sobres**.

Plus la teinte de la façade est foncée, moins elle est visible dans le paysage.

L'échelle de graduation des teintes (de 0% ou blanc à 100% ou noir) permet de mesurer l'intensité d'un bâtiment et son impact dans son environnement.

Si le bâtiment est visible de loin, mieux vaut choisir une teinte soutenue de 50% de gris à plus. Si le bâtiment n'est visible que de près ou se situe dans une zone ombragée, une teinte plus claire peut être retenue.

Les bardages bois sont intéressants par leur teinte qui s'intègre naturellement dans le paysage.



Pierre et lauze en couverture.



Pierre, tuile et lauze en couverture.



Pierre et tôle ondulée en couverture.



Pierre et tuile en couverture.



Bois et tuile en couverture.



Préfabriqué béton et amiante ciment.



Tunnel en plastique.



Bac acier en mur et couverture.



Charpente lamellé-collé et bac acier.

À ÉVITER



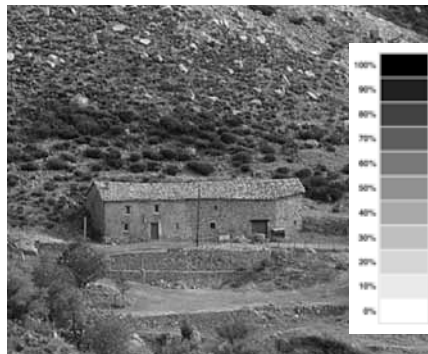
Bâtiment agricole aux teintes trop claires, visible de loin dans le paysage.

À PRIVILÉGIER



Bâtiment agricole monochrome, à la teinte soutenue qui se « fond » dans le paysage.

À ÉVITER



La teinte du bâti s'intègre avec son environnement (60 à 70% de gris). Il est peu visible même de près.

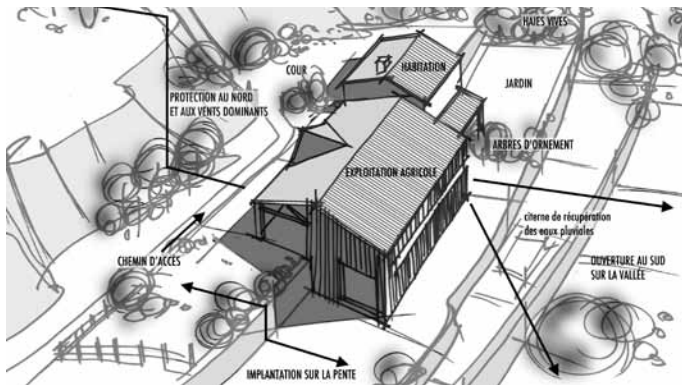


La teinte du bâti contraste avec son environnement (10 à 20% de gris). Il est très visible de loin comme de près.

4. Valoriser l'espace et l'outil de travail agricole

Un nouveau bâtiment agricole doit être fonctionnel et permettre de valoriser l'exploitation et son cadre de vie. Cela est particulièrement vrai en cas de pluriactivité : activité agro-touristique, vente de produits à la ferme.

Le « bon sens paysan » a donné des projets agricoles économes, adaptés au site et respectueux des paysages. Dans un même esprit, **une architecture agricole plus contemporaine et répondant aux contraintes actuelles** doit répondre à ces mêmes objectifs ancestraux.



■ Faire cohabiter bâtiments anciens et nouveaux bâtiments

Souvent, une exploitation agricole s'agrandit autour de bâtiments anciens, représentatif de l'architecture locale (pierre, lauze ...). Il est naturellement impossible de construire des bâtiments neufs par mimétisme avec l'ancien (volume, forme et usage différents). Par contre, **une bonne organisation sur la ou les parcelles reste une évidence** pour réduire les chemins d'accès, compacter au mieux le bâti et offrir une architecture de qualité.

À ÉVITER



Extension de l'exploitation par :
- à gauche, le bâtiment d'origine en pierre et tuiles canal,
- à droite le nouveau bâtiment de même volume mais en tôle. Il reste trop visible.

À PRIVILÉGIER



Extension de l'exploitation également par mimétisme. Le nouveau bâtiment, à gauche, est en bois avec une couverture en bac acier. Son volume est moins important que l'habitat, son impact est moins fort.

■ Aménager les abords

Des plantations judicieuses (haies vives et massifs boisés, mélanges composés d'essences locales) peuvent permettre de **valoriser un bâtiment neuf**, de « camoufler » en totalité ou partiellement un **bâtiment trop imposant** et de **se protéger des intempéries**.

À ÉVITER



Grand bâtiment d'élevage dans son environnement bâti traditionnel. On peut mesurer la différence d'échelle et de proportion qui rompent l'équilibre visuel.

À PRIVILÉGIER



Des plantations au pied du bâtiment permettent d'atténuer l'impact visuel trop prégnant du nouveau bâtiment.

■ L'exemple du projet de chèvrerie à Genestelle

La commune de Genestelle est propriétaire du château de Crau (bâtiment classé au titre des Monuments Historiques) et d'un domaine de quarante hectares de terres agricoles.

La commune a souhaité favoriser l'installation d'un éleveur (élevage caprin pour une cinquantaine de bêtes) en accompagnant le projet de construction du bâtiment d'élevage et de sa fromagerie.

Pour élaborer ce projet, la commune a travaillé en relation avec le Pays de l'Ardèche Méridionale, la Chambre d'Agriculture et le Parc naturel régional les Monts d'Ardèche.

Le projet retenu est un bâtiment avec ossature et bardage bois qui s'intègre de manière discrète dans son environnement.



Projet de chèvrerie et fromagerie.
Bâtiment intégré à la pente du terrain en ossature et bardage bois.
(Jérémy Cardinal, architecte)

Le photovoltaïque

Les économies d'énergies et le développement des énergies renouvelables doivent être favorisés. Les bâtiments agricoles présentent souvent des surfaces de toitures propices à l'accueil de panneaux photovoltaïques.

Pour les nouveaux bâtiments agricoles, le projet devra démontrer précisément la nécessité d'un nouveau bâtiment pour les besoins de l'exploitation agricole afin d'éviter un mitage de l'espace, la destruction de terres agricoles et les atteintes aux paysages.



Très grande structure en photovoltaïque visible de très loin en sommet de colline.



Bâtiment bien adapté au photovoltaïque et bien implanté sur son terrain.



LES ÉTAPES DU PROJET

1. DÉFINIR SES BESOINS

Ce point de départ essentiel permet d'évaluer précisément l'ampleur d'un projet. Il s'agit notamment :

• de **clairement définir les objectifs de l'exploitant et les besoins de l'exploitation** :

- pour une exploitation existante, **analyser les principales difficultés et programmer son développement** (utilisation des bâtiments existants, extension de l'existant ou création d'un nouveau bâtiment, etc.);
- pour un nouveau bâtiment, **définir le programme de construction**, optimiser la qualité des accès, prendre en compte l'accueil éventuel de visiteurs, etc.

• d'**analyser les contraintes réglementaires** : droit des sols, protections existantes, règles sanitaires, distances réglementaires entre les bâtiments d'élevage et les habitations, normes de bien-être animal (type et surface de logement, éclairage, volumes d'air), etc.

• d'**évaluer le budget et les possibilités de financement**.

• d'**intégrer les contraintes de gestion et d'évolutivité** : tout projet doit prendre en compte un coût d'investissement (qualité des constructions et des abords) et d'entretien, et être programmé dans le temps (prévoir des évolutions de l'exploitation).

Différents partenaires peuvent être sollicités pour accompagner cette réflexion préalable qui conduit à définir des objectifs clairs pour la création ou le développement d'une exploitation (conseiller bâtiments agricoles de la Chambre d'Agriculture, architecte conseil du CAUE, Parc, etc.).

2. ANALYSER L'ENVIRONNEMENT DE L'EXPLOITATION ET SON FONCTIONNEMENT

Cette phase doit permettre d'**identifier les enjeux paysagers et techniques** à prendre en compte pour assurer la qualité du projet :

• **observer l'exploitation dans son environnement** : perceptions du site depuis les routes et les reliefs environnants, points de vue particuliers et éléments remarquables, etc.

• **recenser les principaux enjeux dans le fonctionnement de l'exploitation pour tirer parti du site** : organisation des bâtiments entre eux, circulations, espaces de stockage, accueil du public et stationnement, affectation des bâtiments existants, etc.

• **analyser l'implantation du bâti** en intégrant : la gestion de la pente (adaptation du bâtiment sur la pente, impact éventuel des terrassements, pluvial, etc.), la future composition d'ensemble des bâtiments, la réflexion sur le choix des matériaux et des couleurs, etc.

• **examiner les abords immédiats de l'exploitation** pour proposer un traitement paysager de qualité.

Cette phase essentielle permet d'évaluer l'ensemble des potentialités et contraintes du site. Elle pose les enjeux et les objectifs paysagers et environnementaux. Elle conduit à réfléchir aux points de vues à préserver, au type de volumes le plus adapté et leur orientation préférentielle, et à imaginer pour les façades et la toiture, les teintes les plus adaptées, etc.

3. PASSER DU PROJET AGRICOLE AU PROJET ARCHITECTURAL

Les besoins techniques de l'exploitation conditionnent la forme du futur bâtiment et les techniques de constructions. À partir des **analyses préalables** et **des échanges avec des conseillers aux compétences et expériences diverses**, un projet architectural de qualité peut être établi.

À ce stade, un **plan d'aménagement** traduit graphiquement le projet architectural qui répond :

- aux **besoins techniques de l'exploitation**,
- aux **besoins en matière d'organisation du travail**,
- aux **enjeux environnementaux** de maintien de la biodiversité et paysagers,
- aux **questions de maîtrise de l'énergie**,
- au **contexte réglementaire**.

En lien avec la commune, les différentes administrations, les organismes professionnels, les organismes de conseils en matière d'environnement et de paysage, le projet peut être finalisé. Les compétences d'un concepteur (architecte, paysagiste) permettent d'adapter au mieux le projet dans son environnement avec une maîtrise des contraintes techniques, réglementaires et des coûts de construction.

PARC NATUREL RÉGIONAL DES MONTS D'ARDÈCHE

Domaine de Rochemure 07380 JAUJAC
Tél : 04.75.36.38.60 / Fax : 04.75.36.38.61
accueil@parc-monts-ardeche.fr
www.parc-monts-ardeche.fr

CONSEIL D'ARCHITECTURE D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT DE L'ARDÈCHE (CAUE 07)

2 bis avenue de l'Europe Unie
BP 101 - 07001 Privas cedex
Tél : 04 75 64 36 04 / Fax : 04 75 64 01 30
caue-07@wanadoo.fr

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES DE L'ARDÈCHE

2 place des mobiles 07000 Privas
Tél : 04 75 65 50 00
ddt@ardeche.gouv.fr

SERVICE TERRITORIAL DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE

35 avenue de la gare
BP 727 - 07007 Privas cedex
Tél : 04 75 66 74 90 / Fax : 04 75 64 55 12
sdap07@culture.gouv.fr

CHAMBRE D'AGRICULTURE DE L'ARDÈCHE

4 avenue de l'Europe Unie
BP 114- 07001 Privas cedex
Tél : 04 75 20 28 00 / Fax : 04 75 20 28 01
contact@ardeche.chambagri.fr

POLÉNERGIE

35 rue Jean Mermoz 07200 Aubenas
Tél : 04 75 35 87 34
info@polenergie.org

Rédaction
Parc naturel régional des Monts d'Ardeche et Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Ardeche.

Dossier suivi par
Patrice Flambeaux, architecte, CAUE de l'Ardeche.

Suivi d'édition
Fabrice Di Russo, Jérôme Damour et Richard Bonin. (Parc des Monts d'Ardeche),
Isabelle Bon (CAUE de l'Ardeche),
Emmanuel Bouheller. (Chambre d'agriculture de l'Ardeche).

Photos
CAUE de l'Ardeche, Parc des Monts d'Ardeche, Les Panoramistes.

Dessins, croquis
CAUE de l'Ardeche



Opération réalisée avec le soutien financier de :

